

MAIRIE
DE
LA BOISSIERE



COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2017 Loi 2015-991 du 7 août 2015

Introduction

Article L2313-1 du code général de collectivités territoriales : Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Population 2017 :

-population municipale : 995
-population comptée à part : 23
Total : 1018 habitants

Evènements marquants :

Cession de 1500 m2 de terrain
Acquisition de 740 m2 de terrain

Dépenses de la section de fonctionnement

- Dépenses générales (chapitre 011)	202 942.94
- Dépenses de personnel (chapitre 012)	380 500.07
- Charges de gestion courante (chapitre 65)	67 551.90
- Intérêts de la dette (chapitre 66)	13 353.48
- Dépenses exceptionnelles (chapitre 67)	102.20
- Opérations d'ordre entre sections	172 961.92

Recettes de la section de fonctionnement

- Produits des services et du patrimoine (chapitre 70)	71 679.98
- Impôts et taxes (chapitre 73)	393 489.19
- Dotations et participations (chapitre 74)	214 947.91
- Produits de gestion courante (chapitre 75)	4 956.00
- Produits financiers	7.48
- Recettes exceptionnelles (chapitre 77)	179 214.01
- Atténuation de charges (chapitre 013)	53 886.68

Dépenses de la section d'investissement

- | | |
|--|------------|
| - Programmes dont voirie (42 716.45 €), réhabilitation mairie (7 361.64 €), école et restaurant scolaire (19 269.43 €), élaboration PLU (11 595 €), acquisition parcelle A 128 (81 971.72 €) | 180 911.23 |
| - Remboursement en capital de la dette (chapitre 16) | 23 518.72 |

Recettes de la section d'investissement

- | | |
|----------------------------|------------|
| - FCTVA | 11 521.58 |
| - Taxe d'aménagement | 36 661.47 |
| - Affectation du résultat | 14 401.00 |
| - Produit des cessions | 165 000.00 |
| - Amortissement des études | 7 961.92 |

Les programmes suivants sont engagés et non terminés : voirie (53 283.55 €), schéma de défense incendie (5640.00 €), élaboration du PLU (21 377 €).

Conclusion

La section de fonctionnement a permis de réaliser un résultat de 481 377.59 € dont 63 366 € seront affectés en investissement en 2018, le report sera donc de 418 011.59 € en section de fonctionnement sur l'exercice 2018.

La section d'investissement a dégagé un excédent de 19 177.61 € et un déficit de 82 542.92 € de restes à réaliser, déficit global couvert par l'affectation de 63 366 € en investissement.